

Atlantic Beach Paradise Resort: les avocats de Larbi Tadlaoui livrent leur version des faits

Jeudi 22 septembre 2016 à 09h23 - Medias 24 - www.medias24.com



Larbi Tadlaoui, gérant de la société Atlantic Beach Paradise Resort, est en détention à la prison de Tanger depuis plus de sept mois. Pour cause, un litige l'opposant à plusieurs centaines de clients, dont une majorité britannique, qui l'accusent d'avoir détourné plus de 400 MDH. Une somme correspondant à l'avance qu'ils avaient payée dans le cadre d'un projet immobilier à Tanger.

Les soupçons de ces clients émanaient du retard de livraison. Alors qu'ils devaient être livrés en 2011, cinq ans ce sont écoulés sans que cela ne se fasse, ce qui les avait poussés à organiser une manifestation janvier 2016 devant l'ambassade du Maroc à Londres, chose qui avait provoqué l'arrestation du promoteur un mois plus tard.

Par un communiqué publié le 21 septembre, son cabinet d'avocats sort de son silence et dévoile sa version des faits sur les causes du retard. En gros, selon le camp Tadlaoui, celui-ci est emprisonné "à cause d'un retard de livraison totalement indépendant de sa volonté."

Convention signée en 2007 par la société immobilière avec le gouvernement du Maroc. Sur ladite convention, un délai de 36 mois a été imparti à la société pour la réalisation du projet, alors que d'après le procès-verbal de la réunion du "Comité de suivi" du 29 mai 2009 (soit 2 ans après la signature de la Convention et le début des travaux et à moins d'un an de la fin du délai de valorisation conventionnel et de la date contractuelle de la livraison aux clients), le délai prévu pour la réalisation des infrastructures hors site de la zone Houara Boukhalef est de 3 à 10 ans.

- Le terrain qui devait être cédé et sur lequel la société a engagé d'importants investissements a fait l'objet d'une prénotation, inscrite en Juin 2007 soit un mois après la signature de la Convention d'Investissement.
- La CGI (désignée comme maître d'ouvrage délégué en janvier 2014 par la Banque Populaire) a résilié unilatéralement le contrat fin 2014 suite au scandale à Al Hoceima, ce qui a eu pour effet de discréditer la société auprès de ses clients.
- Les négociations avec la Banque Populaire pour nommer un nouveau maître d'ouvrage délégué, restructurer et obtenir un financement supplémentaire pour rattraper et finir les travaux n'ont abouti à la signature d'un nouveau contrat de prêt qu'en novembre 2015. Presque deux années ont ainsi été perdues malgré de multiples alertes à Monsieur le wali de Tanger, à la Banque Populaire, à l'ambassade du Royaume du Maroc à Londres, quant à l'urgence de la situation et aux menaces de certains clients de faire une manifestation devant l'Ambassade du Maroc à Londres.

Larbi Tadlaoui, gérant de la société Atlantic Beach Paradise Resort, est en détention à la prison de Tanger depuis plus de sept mois. Pour cause, un litige l'opposant à plusieurs centaines de clients, dont une majorité britannique, qui l'accusent d'avoir détourné plus de 400 MDH. Une somme correspondant à l'avance qu'ils avaient payée dans le cadre d'un projet immobilier à Tanger.

Les soupçons de ces clients émanaient du retard de livraison. Alors qu'ils devaient être livrés en 2011, cinq ans ce sont écoulés sans que cela ne se fasse, ce qui les avait poussés à organiser une manifestation janvier 2016 devant l'ambassade du Maroc à Londres, chose qui avait provoqué l'arrestation du promoteur un mois plus tard.

Par un communiqué publié le 21 septembre, son cabinet d'avocats sort de son silence et dévoile sa version des faits sur les causes du retard. En gros, selon le camp Tadlaoui, celui-ci est emprisonné "à cause d'un retard de livraison totalement indépendant de sa volonté."

Convention signée en 2007 par la société immobilière avec le gouvernement du Maroc. Sur ladite convention, un délai de 36 mois a été imparti à la société pour la réalisation du projet, alors que d'après le procès-verbal de la réunion du "Comité de suivi" du 29 mai 2009 (soit 2 ans après la signature de la Convention et le début des travaux et à moins d'un an de la fin du délai de valorisation conventionnel et de la date contractuelle de la livraison aux clients), le délai prévu pour la réalisation des infrastructures hors site de la zone Houara Boukhalef est de 3 à 10 ans.

- Le terrain qui devait être cédé et sur lequel la société a engagé d'importants investissements a fait l'objet d'une prénotation, inscrite en Juin 2007 soit un mois après la signature de la Convention d'Investissement.
- La CGI (désignée comme maître d'ouvrage délégué en janvier 2014 par la Banque Populaire) a résilié unilatéralement le contrat fin 2014 suite au scandale à Al Hoceima, ce qui a eu pour effet de discréditer la société auprès de ses clients.
- Les négociations avec la Banque Populaire pour nommer un nouveau maître d'ouvrage délégué, restructurer et obtenir un financement supplémentaire pour rattraper et finir les travaux n'ont abouti à la signature d'un nouveau contrat de prêt qu'en novembre 2015. Presque deux années ont ainsi été perdues malgré de multiples alertes à Monsieur le wali de Tanger, à la Banque Populaire, à l'ambassade du Royaume du Maroc à Londres, quant à l'urgence de la situation et aux menaces de certains clients de faire une manifestation devant l'Ambassade du Maroc à Londres.

Toutes ces raisons expliquent le retard de livraison des propriétés aux clients... Un retard pour lequel on veut faire endosser la responsabilité à Larbi Tadlaoui, alors que les responsables de ce retard sont ceux qui ont ouvert une zone à l'urbanisme sans prévoir les infrastructures de base ni prendre la mesure des besoins pour le projet.

A ce jour, Larbi Tadlaoui est toujours sous les verrous, alors que la majorité des clients soutiennent Atlantic Beach Paradise Resort et veulent être livrés, les fonds sont disponibles pour l'achèvement des travaux (comme cela est confirmé par l'Expertise) et durant ces six derniers mois de détention 50% des propriétés auraient déjà pu être achevées et livrées comme s'accordent à le dire le maître d'ouvrage délégué de la société Atlantic Beach Paradise Resort, nommé par la Banque Populaire et l'expert désigné par le juge d'instruction.

Suite à la manifestation devant l'ambassade du Maroc à Londres, Larbi Tadlaoui est convaincu que plutôt que de reconnaître la responsabilité de l'Etat dans l'inexistence des infrastructures hors site dans la région Boukhalef-Houara, qui est clairement établie comme l'affirme Norton Rose Fulbright dans son rapport, on a préféré le sacrifier, lui, Larbi Tadlaoui, car il constituait le parfait bouc-émissaire."